



« Agir sur le foncier agricole pour la réussite d'un PAT »

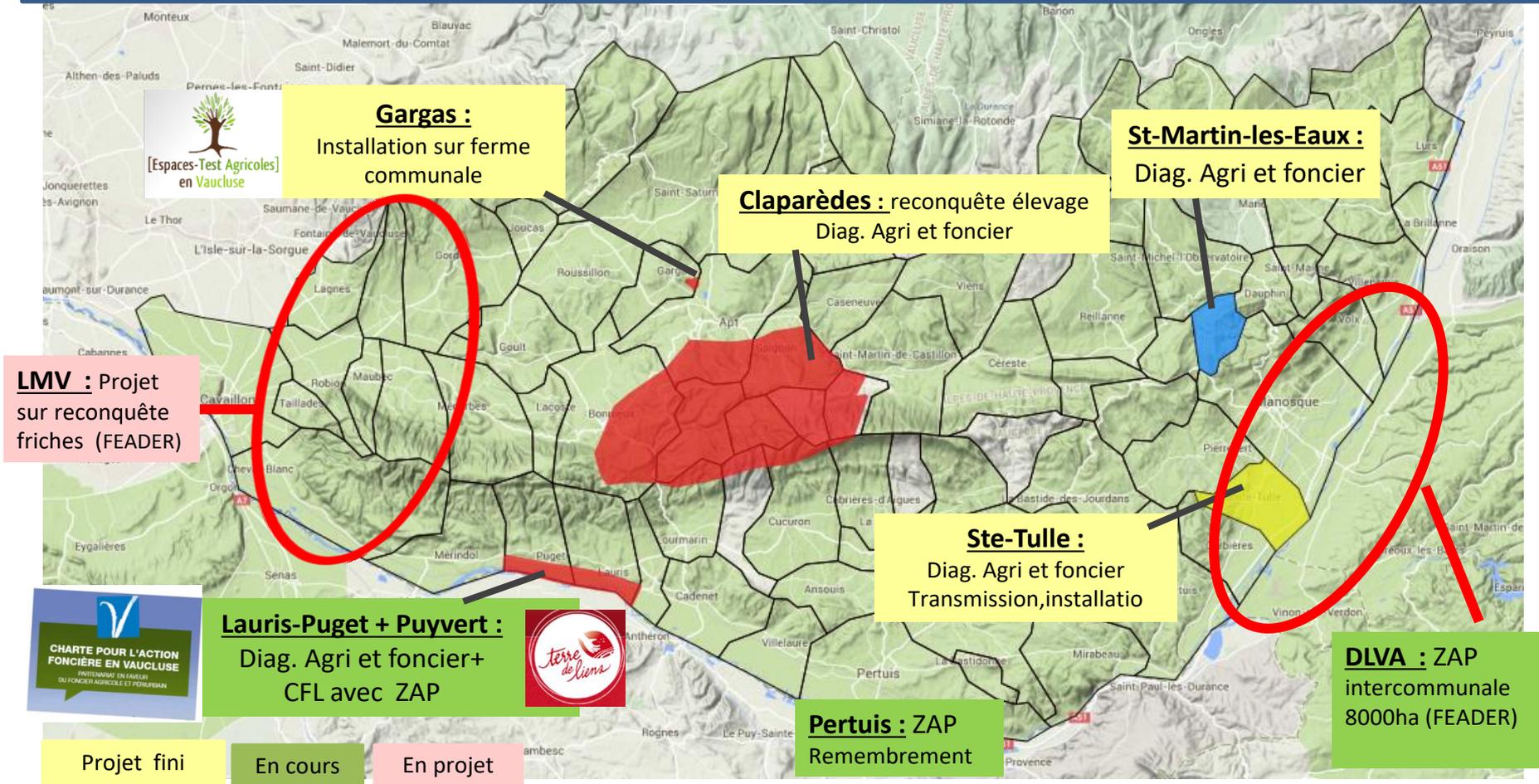
Reconquêtes des friches agricoles dans le Luberon

Philippe ROLLET (Terres et Territoires)
Mylène MAUREL (Parc du Luberon)

Vendredi 26 avril 2019
Aix en Provence

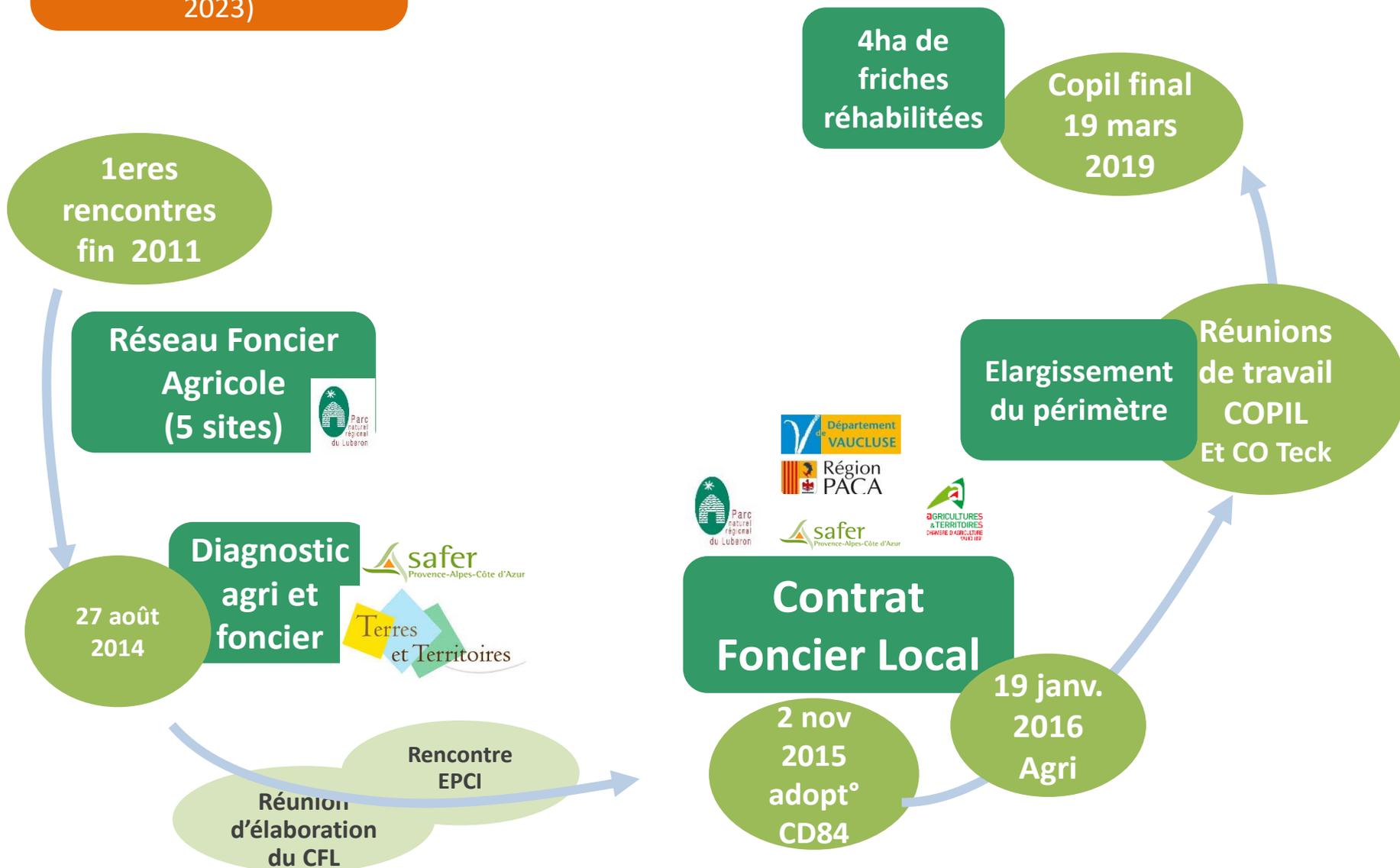


Réseau Foncier Agricole



Le parcours du projet Lauris /Puget

Politique Foncière Région
et Département 84
Charte du Parc (2009-
2023)



Les 3 objectifs du CFL Puget-Lauris



- ✓ **Objectif 1 : Préserver le potentiel de production, lutter contre les conflits d'usage et la spéculation foncière.**
 - Création d'une **ZAP**
 - Préparer le volet agricole du PLU

- ✓ **Objectif 2 : Restructurer le foncier agricole**
 - Une **animation foncière** dédiée à la restructuration foncière et à la remise en valeur des terres incultes
 - Inciter aux cessions amiables et à la localisation
 - Constitution d'un stock foncier par la SAFER
 - Proposer un **dispositif d'aide aux travaux de remise en état des friches**
 - Identifier les biens présumés vacants ou sans maîtres et mettre en place la procédure de rétrocession aux communes

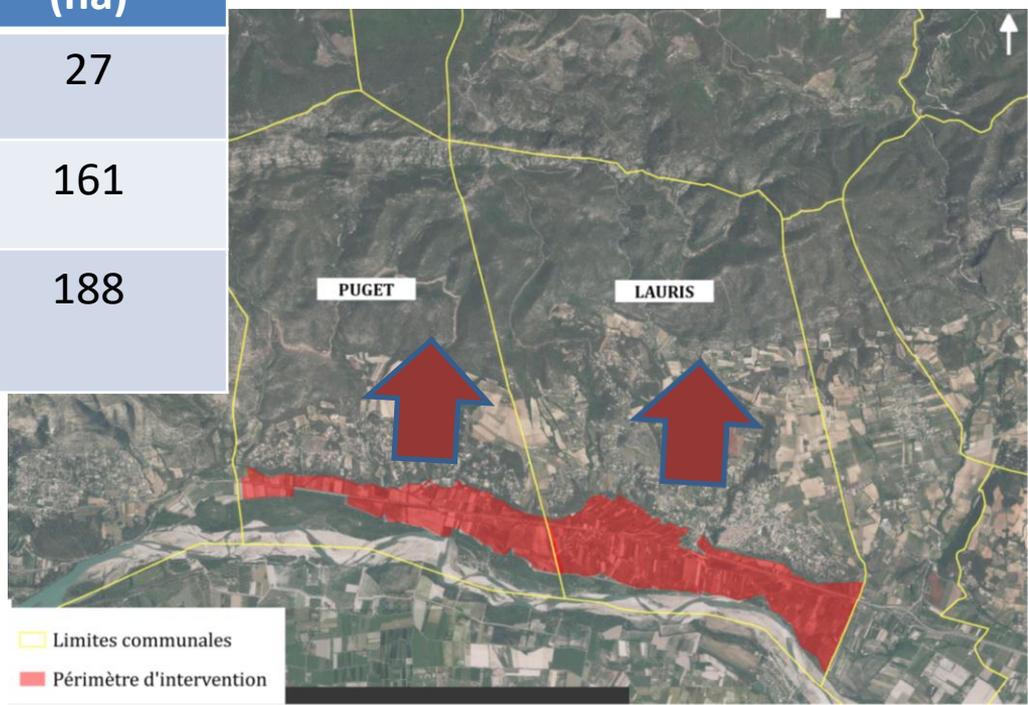
- ✓ **Objectifs 3 : Soutenir l'activité économique agricole**
 - Accompagner les **projets économiques collectifs**
 - Accompagner les transmissions et les installations

Le projet ambitionne une remise en valeur de 30 à 45 ha environ d'espaces en friche

Définition du périmètre de l'opération

En cours de programme évolution du périmètre d'intervention à l'ensemble de la zone agricole et naturelle.

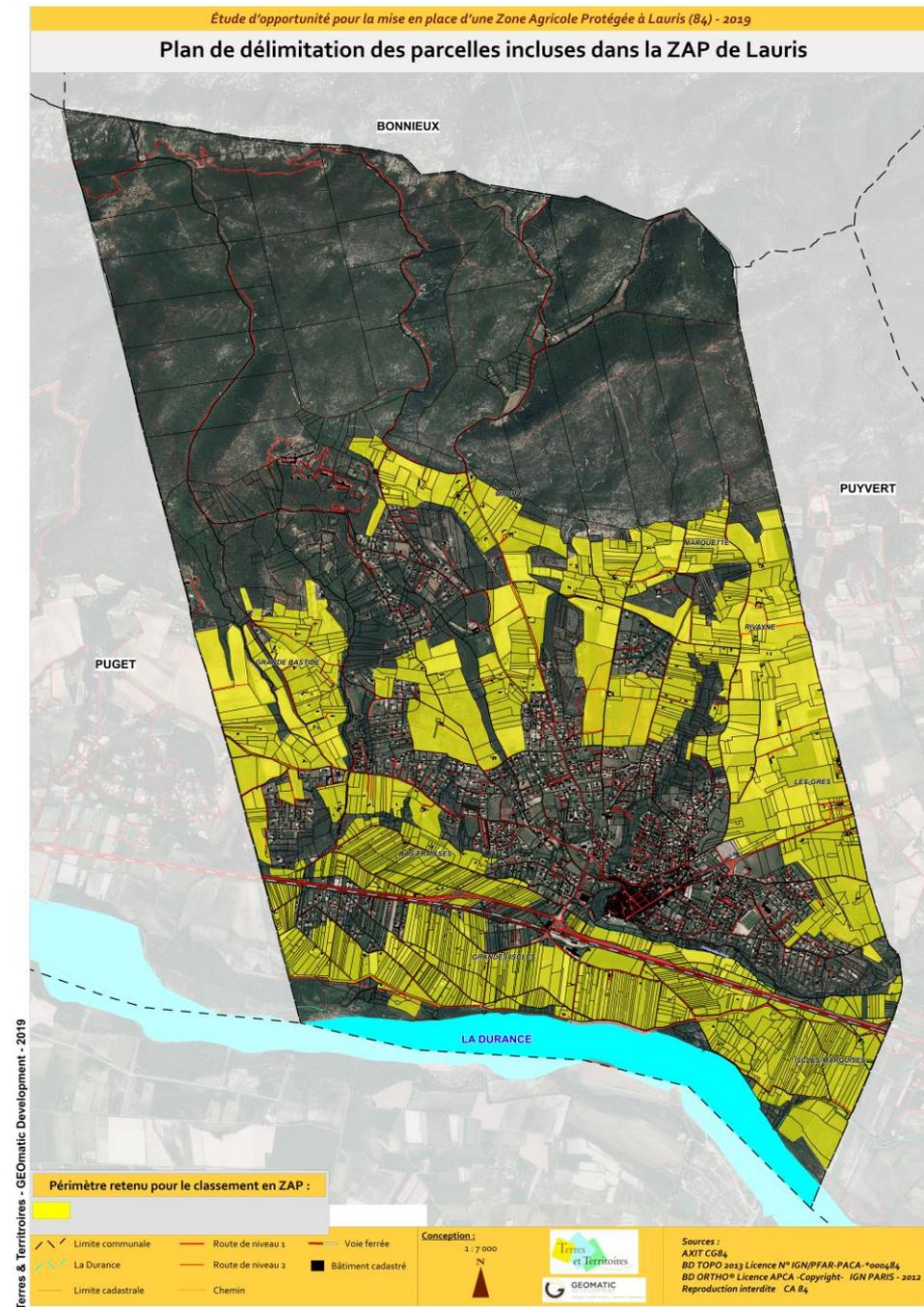
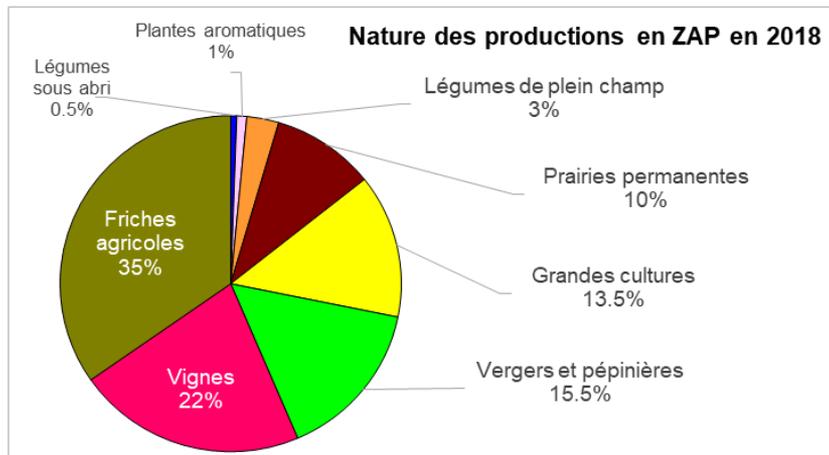
Commune	Surface en friche en plaine (ha)	Surface en friche en coteaux (ha)	Surface friche totale/ commune (ha)
Puget	24	3	27
Lauris	71	90	161
Tot/territoire	95	93	188



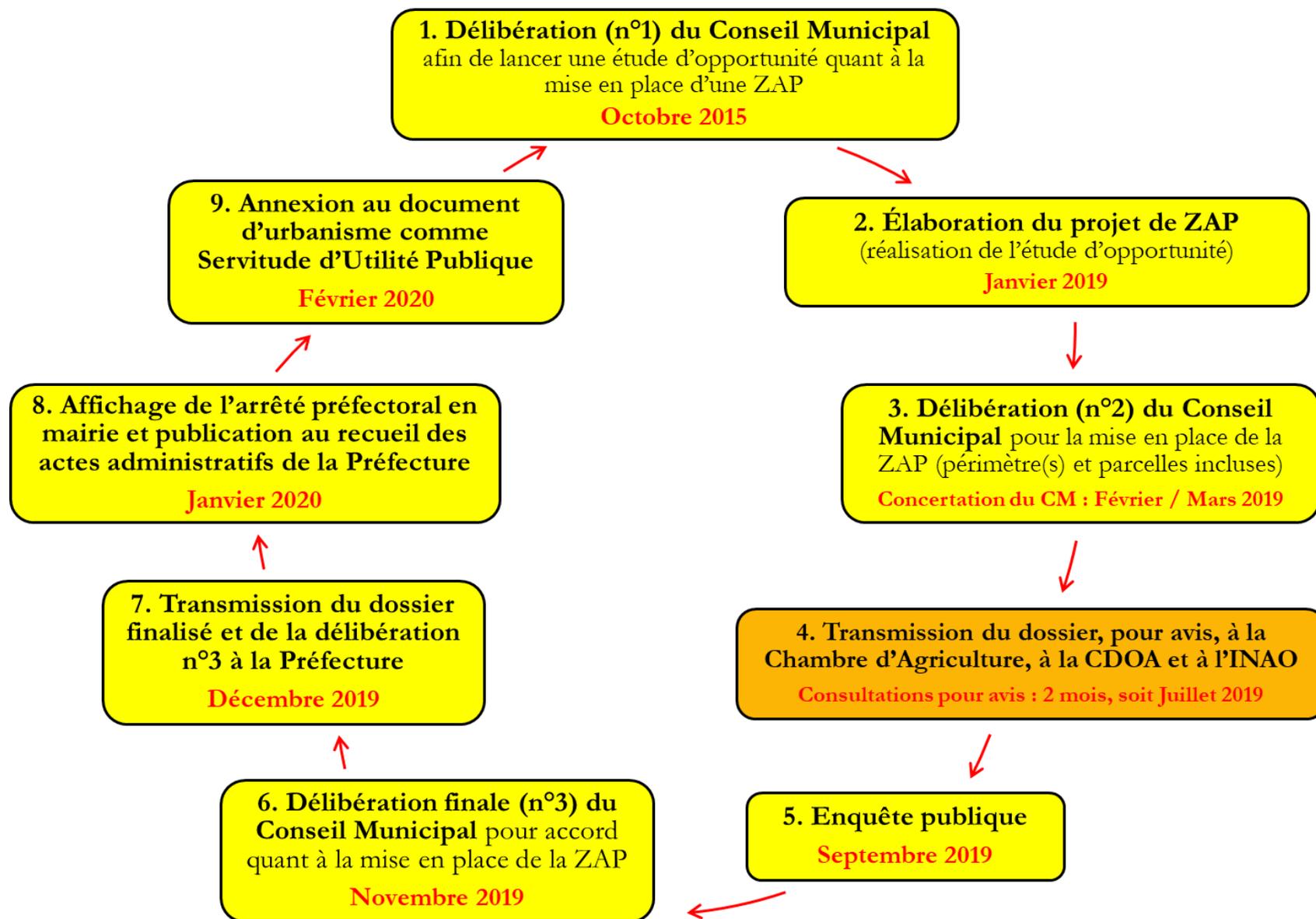
Objectif 1 : Préserver le potentiel de production, lutter contre les conflits d'usage et la spéculation foncière

➤ Création d'une ZAP

- Périmètre ZAP = 95 % de la zone A du PLU et 90 % des surfaces agricoles (exploitées ou non), soit près de 700 ha
- Périmètre intégrant des secteurs agricoles à enjeux très variés : très forte pression humaine (contact immédiat avec l'artificialisation « anarchique » des années 70 / 80), inondable et/ou soumis aux risques d'incendies, vierge de construction,...



Objectif 1 : Préserver le potentiel de production, lutter contre les conflits d'usage et la spéculation foncière



Mise en œuvre du CFL PNR Luberon

Objectif 2 : Restructurer le foncier agricole, sensibiliser les propriétaires des parcelles en friches

○ Bilan quantitatif de l'animation foncière par la SAFER

	Dossiers SAFER CFL sans solutions	Dossiers SAFER CFL traités *	Dossiers SAFER CFL en cours de traitement	Total
Nombre de dossiers	6	14	2	22
Surface totale	2ha 91a 15ca	9ha 79a 11ca	5ha 77a 80ca	18ha 48a 06ca
Nombre de parcelles	23	29	19	71
Surface moyenne/parcelle	0ha 12a 66ca	0ha 33a 76ca	0ha 30a 41ca	0ha 26a 02ca

* Dossiers éligibles et non éligibles aux aides

Mise en œuvre du CFL PNR Luberon

Objectif 3 : Accompagner des projets économiques collectifs

- **Création en mai 2016 d'un marché paysan**
- **Réflexion pour magasin de producteurs**
- **Étude outil d'abattage collectif de proximité**

Bilan et Perspectives

- Un territoire foncier difficile
- Partir de l'offre plutôt que de la demande.
- Une aide pour la prise en charge des travaux de remise en état peu adaptée compte tenue de la nature des friches qui occasionne des travaux onéreux.
- Adapter l'animation avec la mise en place des documents d'urbanisme
- Développer la collaboration entre l'animateur et les collectivités pour mettre en valeur les documents d'urbanisme.
- Profiter de la dynamique du CFL Luberon avec la mise en place du projet de reconquête des friches sur le territoire LMV.
- Articuler le nouveau dispositif « friche » du Département à cette dynamique.